

7 JAN. 1998

A103

A.G.I.R.

Société Anonyme au capital de F. 250 000

Siège Social : 49 rue du Faubourg National 67000 STRASBOURG

RCS STRASBOURG B 335 293 023

-:-:-:-

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 18 NOVEMBRE 1997

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept,

Le dix-huit novembre,

A huit heures,

Les actionnaires de la société A.G.I.R., société anonyme au capital de 250 000 F, divisé en 2500 actions de 100 F chacune, dont le siège est 49 rue du Faubourg National 67000 STRASBOURG, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, dans les locaux du CABINET KREMER & ASSOCIES - Avenue de l'Europe 67300 SCHILTIGHEIM, sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre adressée le 30 octobre 1997 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick VANIER, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Marie-Thérèse VANIER et Monsieur Thierry SEIBERT, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Rose VANIER-CLAUDEL est désignée comme secrétaire.

Monsieur Michel LEVY, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 30 octobre 1997, est excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 2 500 actions sur les 2 500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du tiers requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des actionnaires,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Modification de l'objet social,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

RV



RV

PV





A.G.I.R.

Société Anonyme au capital de F. 250 000

Siège Social : Avenue de l'Europe 67300 SCHILTIGHEIM

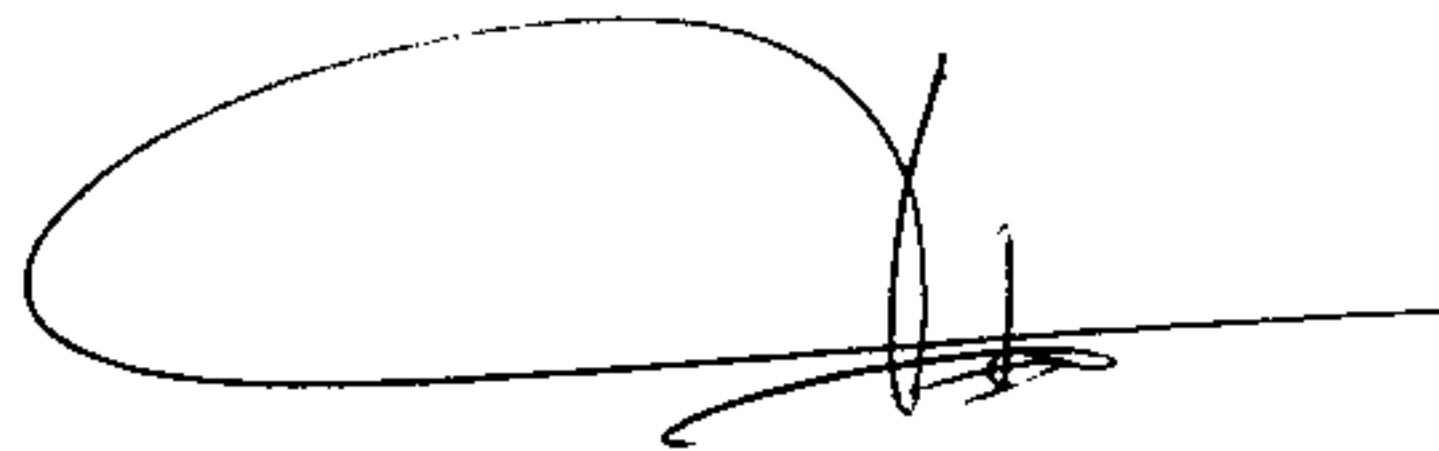
RCS STRASBOURG B 335 293 023

-:-:-:-

**STATUTS MIS A JOUR**

**PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 1997**

Certifiés conformes par le  
Président du Conseil d'Administration

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a small flourish.





### 1.3. FRAIS DE CONSTITUTION

Les frais, droits et honoraires des présentes et leurs suites seront supportés par la Société, inscrits au compte des frais généraux et amortis avant toute distribution de bénéfices et, au plus tard dans les cinq ans.

### 1.4. ETAT DES DOCUMENTS ANNEXES

Demeureront annexés aux présentes, en tant que de besoin, les documents ci-après énoncés :

- \* Etat des actes accomplis pour le compte de la Société en formation (annexe n°1).
- \* Mandat d'accomplir des actes et engagements pour le compte de la Société en formation avant son immatriculation au R.C.S.(annexe n°2).

20 YV ST NTV





































